

Le Cheminot de France

Nouvelle édition

N° 21 - Janvier Février Mars 2010
(1,60 €)

Journal de l'Union Fédérale des Cheminots et Activités Complémentaires



Un projet pour développer la CFDT Cheminots
Une action pour gagner les élections professionnelles de 2011
N'ayons pas peur d'agir différemment, nos positions sont justes !
EXIGEONS, PROPOSONS, INNOVONS

Le droit de grève en France



L'avenir des établissements
assurant la maintenance
(EALÉ)



RETRAITES :
un large débat
s'impose

fcte
Cfdt
Cheminots

Sommaire

• Edito

- Projet pour développer la CFDT Cheminots
- Le droit de grève en France
- L'avenir des Etablissements assurant la maintenance des EALE
- Retraites : un large débat s'impose
- SNCF : retraite d'office plus tardive
- Gratification individuelle de performance commerciale
- Matériel : La CFDT cheminots veut se développer au Technicentre de Picardie
- UPR Rhône-Alpes : une nouvelle dynamique
- Formation de conduite TGV : discrimination !
- La CFDT ière OS à RFF
- Oui au maintien des principes d'attribution des facilités de circulation !
- Etat des lieux de la Filière Transport Mouvement
- Réduction d'effectifs et résultats en berne

P 2

P 2-5

P 6

P 7

P 8-11

P 11

P 12 -13

P 13

P 14

P 15

2010, année de la vigilance et de la mobilisation



Vigilance face aux vellétés du gouvernement d'attaquer les régimes de retraites, avec comme seule obsession de diminuer les droits et le niveau des pensions.

Seule une forte mobilisation des salariés pourra contrarier la volonté du gouvernement. Rappelons-lui d'ailleurs ses promesses précédentes non tenues :

- La prise en compte de la pénibilité pour la retraite.
- Le règlement du problème des poly pensionnés.

Alors Monsieur le Président, avant d'attaquer une énième réforme, tenez d'abord vos engagements et ceux de vos ministres.

Pour que vous, adhérents CFDT, puissiez mieux appréhender la problématique des retraites, vous trouverez dans ce numéro du cheminot de France un dossier de présentation et d'analyse sur l'enjeu des retraites.

2010 sera aussi l'année de notre mobilisation pour mettre en œuvre notre projet commun afin de gagner les élections professionnelles de 2011.

Ce projet enrichi par les contributions de plus de 350 d'entre vous, sera notre fil conducteur pour aller à la rencontre des salariés et débattre du syndicalisme, d'union et d'ouverture, dans un programme où les salariés seront gagnants.

Arnaud Morvan

Un projet pour développer la CFDT Cheminots

Une action pour gagner les élections professionnelles de 2011
N'ayons pas peur d'agir différemment, nos positions sont justes !

EXIGEONS, PROPOSONS, INNOVONS



Le contexte dans lequel nous agissons

Le monde de l'entreprise bouge, le monde du syndicalisme bouge aussi, nous n'accompagnons pas ce mouvement, nous sommes ce mouvement !

Nous ne voulons pas, par une politique de la chaise vide, laisser d'autres mener cette transformation. Nous travaillons pour que les changements conduits soient compatibles avec les intérêts collectifs et individuels des salariés.

Ce programme présente les lignes directrices des actions que nous devons conduire jusqu'aux élections de 2011 et au-delà. Ces actions concernent aussi bien l'amélioration de nos modes de fonctionnement que la définition de nos principaux domaines de revendication. Le programme doit

nous permettre d'organiser nos actions, des instances nationales jusqu'aux sections syndicales.

Le Programme a été construit et enrichi avec les militants, grâce à un questionnaire et à l'occasion de 8 rencontres régionales : au total, vous êtes plus de 350 à avoir contribué. C'est le gage d'un engagement concret et ancré dans la réalité !

La mise en œuvre du programme est réalisée par le national et le local (régions, syndicats, sections). Nous devons agir tous ensemble et dans un même but si nous voulons réussir !

PROGRAMME



7 mots pour préciser notre action, un vocabulaire précis qui fixe nos principes, qui donne du sens et rend visible nos actes. Quelques définitions...

AFFIRMER

- Soutenir qu'une chose est vraie.
- Manifester de manière indiscutable.

RÉPONDRE

- Apporter une réponse à ce qui a été demandé.

S'ADAPTER

- Faculté à avancer en gardant son équilibre.
- Avancer en passant d'un état à un autre.
- Se renouveler.

REVENDIQUER

- Réclamer ce qui est dû.
- Assumer, endosser la responsabilité.

S'UNIR

- Mettre ses forces en commun.

S'OUVRIRE

- Accueillir.

GAGNER

- Acquérir quelque chose par son travail.
- Remporter la victoire lors d'une lutte, d'un conflit...

AFFIRMER

Notre position est forte : nous sommes un syndicat de propositions, affirmons-le !

- Nous faisons le choix de ne pas subir, de prendre en compte les réalités de la société pour mieux défendre tous les cheminots.
- Nous ne nous opposons pas systématiquement aux évolutions de notre Entreprise, à condition que les cheminots y gagnent.
- Nous refuserons que la mise en concurrence des entreprises ferroviaires soit la mise en concurrence des salariés.
- Nous nous battons pour concilier les exigences économiques et le bien être social.



Nous ne nous battons pas contre l'inévitable, notre seul objectif : QUE LES CHEMINOTS Y GAGNENT !

RÉPONDRE



Un souci permanent : répondre aux attentes individuelles et collectives des cheminots

Pour les années à venir, nous nous engageons prioritairement sur 4 domaines de revendication :

- Garantie des parcours professionnels et des droits dans tout le groupe SNCF.
- Meilleurs avantages sociaux et partage équitable des fruits des efforts consentis.
- Reconnaissance du travail et du métier.
- Amélioration des conditions de travail.

Ces quatre revendications fortes seront notre cheval de bataille en toute occasion : TRANSFORMATION DE L'ENTREPRISE, ÉVOLUTION DES MÉTIERS, QUOTIDIEN DES CHEMINOTS.

S'ADAPTER



Un enjeu déterminant : adapter notre fonctionnement à l'organisation par branche

Pour constituer un contre-pouvoir efficace, nos modes de fonctionnement doivent s'organiser au plus près des centres de décision.

- La SNCF se structure autour :
- Des territoires.
 - Des branches et activités.
 - Des métiers.

L'unité territoriale disparaît progressivement au profit des activités et des métiers, nous devons impérativement en tenir compte dans nos évolutions d'organisation.

UN FONCTIONNEMENT AU PLUS PRÈS DES ACTIVITÉS, NOUVEAUX CENTRES DE DÉCISIONS DE L'ENTREPRISE, TOUT EN CONSERVANT UNE VISION MÉTIER FORTE.

S'OUVRIRE



Batir une nouvelle relation avec les autres organisations syndicales

Pour faire progresser les conditions de travail des cheminots, les Organisations Syndicales présentes à la SNCF doivent agir ensemble !

Nous devons donc :

- Avoir une position d'ouverture vis-à-vis des adhérents d'autres organisations souhaitant nous rejoindre dans l'action.
- Conserver notre liberté d'action en travaillant les sujets en amont pour forger notre conviction et pouvoir, lorsque c'est nécessaire, se démarquer.
- Valoriser et partager notre démocratie interne.

AGIR DE FAÇON CONCERTÉE, MAIS LIBRE, AVEC LES AUTRES O.S. AUTOUR DE REVENDICATIONS COMMUNES.

REVENDIQUER

Mieux travailler avec nos sections syndicales

- Revenir à des revendications plus simples, plus faciles à porter sur le terrain et à démultiplier auprès de nos sympathisants et électeurs à conquérir.
- Nous préoccuper quotidiennement de la motivation de nos militants et leur donner des moyens efficaces de mener leurs actions.
- Développer une vision attrayante et attractive de notre syndicalisme auprès des cheminots et plus particulièrement des jeunes.
- Mieux former nos militants pour leur permettre de défendre l'intérêt de leurs collègues et de porter avec succès nos positions.



SIMPLIFIER NOS MESSAGES, DONNER AUX MILITANTS DES OUTILS EFFICACES, ÊTRE CONSTAMMENT PRÉSENTS ET AU BON ENDROIT !

GAGNER

2011 se gagne dès aujourd'hui... Le programme marque le lancement de notre campagne

Nos priorités d'actions sont clairement établies :

- Préparer nos militants et adhérents à être les acteurs de la campagne.
- Reconquérir le terrain et notamment les chantiers « abandonnés ».
- Mener des plans d'actions forts dans les régions critiques.
- Cibler notre communication sur chaque thème : par collège avec des argumentaires



C'EST SUR LE TERRAIN QUE SE GAGNERA 2011, C'EST SUR LE TERRAIN QUE NOUS SERONS PRÉSENTS POUR FAIRE CAMPAGNE !

S'UNIR



Renforcer la cohésion CFDT FGAAC qui fait et fera notre force

Les élections professionnelles de 2009 nous ont conduits à un rapprochement rapide entre la CFDT et la FGAAC. Cette union a été motivée par :

- L'impératif électoral, c'est une réalité.
- La volonté de créer une organisation syndicale forte, présente sur tout le territoire et disposant de moyens de pression importants sur la Direction.
- L'envie de débiter une nouvelle aventure.

L'unité syndicale CFDT-FGAAC est désormais une réalité et nous devons impérativement en renforcer la cohésion pour en tirer toutes les synergies :

- Partager un même programme (celui-ci !).
- Mettre en cohérence nos organisations.
- S'engager ensemble au quotidien au profit des cheminots.

NOTRE COHÉSION SERA UN ATOUT MAJEUR POUR GAGNER 2011.

NOS VALEURS



Nos valeurs ne changent pas !

- Nous défendons chaque jour l'intérêt des salariés du monde ferroviaire.
- Nous forgeons et portons nos propres convictions.
- Nous sommes force de propositions.
- Nous sommes ouverts aux adhérents d'autres organisations syndicales.
- Nous conservons toujours notre liberté d'action.
- Nous sommes fiers de notre démocratie interne.



Le droit de grève en France est un droit reconnu et garanti par la constitution à tout salarié de cesser le travail pour manifester un désaccord ou revendiquer des améliorations d'ordre professionnel.



Le droit de grève en France

Sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, le droit de grève n'a jamais été autant encadré et règlementé depuis sa reconnaissance dans la constitution. Depuis le 21 août 2007, la loi impose des accords qui encadrent la concertation et facilitent la prévisibilité du service en cas de grève en instaurant un service minimum. Mais cela ne suffit toujours pas à la frange la plus réactionnaire de nos parlementaires ! Le sénateur UMP Louis Nègre évaluant la loi sur le service minimum souhaite durcir le texte, jugeant que le droit de grève ne peut pas être « plus constitutionnel » que le droit d'aller et venir et qu'au nom de l'équité, la continuité du service public doit s'organiser et s'améliorer au profit des usagers-clients des transports publics. Sous la forme de six propositions, cette initiative sénatoriale propose :

1. Que pour une grève de moins d'une heure la retenue financière soit égale au montant du salaire de la durée totale du service, traduisez 59 minutes de

2. **Confirmer dans la loi que les grèves tournantes sont illicites.**
3. Que la déclaration individuelle de participation à une grève soit fixée à 48 heures avant le début de la grève et pas 48 heures avant la participation personnelle du salarié à la grève.
4. En cas de grève nationale, suppression de l'alarme sociale et application exclusivement du préavis de 5 jours et de la procédure de déclaration des grévistes.
5. Fixer plus précisément les limites des grèves dites « émotionnelles » pour éviter les abus du droit de retrait. **Comprenez que le sénateur souhaite la fin des débrayages motivés par l'agression d'agents.**
6. **Interdire dans la période du préavis de grève, l'alternance répétée d'arrêt de travail et de reprise d'activité par un même salarié.** Pour la CFDT, il n'y a pas un cheminot qui ne sache à quel point le service quotidien offert aux usagers est essentiel pour le fonctionnement du pays.

Ce n'est pas nouveau : quand il s'agit de restreindre le droit de grève, la droite a toujours su trouver un privilégié logé par la république au palais du Luxembourg pour faire des propositions. Notons au passage que le Sénateur Maire de Cagnes Sur Mer, par ailleurs Président de la Fédération des Industries Ferroviaires, se présente lui-même volontiers comme un néophyte dans les transports, nous lui conseillons d'aller voir au plus près ce qui dégrade le service public, la baisse chronique des effectifs, les aléas des transports publics, les multiples incidents, le vieillissement du réseau ou les innombrables perturbations en lui souhaitant de ne pas se faire agresser... Il est donc commode de tenter de justifier la désorganisation des transports par l'usage de la grève. Restreindre le droit de grève ne pourra jamais masquer les effets des sous investissements et satisfaire les besoins des usagers. En Ile de France, les usagers constatent malheureusement que les problèmes quotidiens ont une autre origine que les conflits sociaux.

L'avenir des Etablissements assurant la maintenance des EALE (Equipements d'Alimentation des Lignes Electrifiées)

L'avenir des Etablissements assurant la maintenance des EALE (Equipements d'Alimentation des Lignes Electrifiées) a connu ces derniers mois une activité sociale importante, et la tension est encore palpable dans certains établissements notamment sur les sites de Chambéry et de Tours. A l'origine de cette tension, un projet de schéma directeur qui avait pour ambition de copier sa composition sur les futures Commande Centralisée du Réseau, supprimant au passage une dizaine de Centraux Sous station. Ce schéma directeur, décidé entre RFF et SNCF fin 2007 a été construit sur les bases de l'audit réseau et a été rédigé sans aucun fondement technico économique, et sans présager des impacts sociaux et humains qu'il engendrerait. Sa présentation début 2008 aux partenaires sociaux a sonné le glas d'un groupe de travail qui avait apporté des progrès

pour les agents du domaine EALE, sur la base de nombreuses revendications portées par la CFDT (Création d'un poste de RSS formateur, création de postes à D dans les équipes de maintenance, développement du centre de formation EALE (CPFI méditerranée). L'entreprise, en supprimant ce groupe de travail, apportait un message fort aux organisations syndicales : elle souhaitait passer en force son projet destructeur ! La création d'un retour d'expérience (REX) sur la création du central sous station de Pagny sur Moselle, demandé avec obstination et obtenu par la CFDT, a permis aux organisations syndicales de maintenir une pression constante sur la direction de l'infra. Cette opposition a connu son point d'orgue avec le mouvement social unitaire de Chambéry, menacé de fermeture au profit du CSS Bourgogne Franche Comté en novembre et par la suite avec un mouvement national qui, en Décembre connaissait une



mobilisation sans précédent, notamment au niveau des collèges maîtrise et cadres. Fin décembre, lors d'une ultime audience le Directeur de l'Infra a accepté de dénoncer le projet de schéma directeur des centraux sous station de France. Il a promis de nommer dès janvier un responsable pour élaborer une politique de modernisation de ces centraux dans la concertation, sans précipitation, sur la base d'un argumentaire chiffré.

Pour autant, la mobilisation de la CFDT n'est pas retombée. La CFDT souhaite que ce projet respecte autant la dimension sociale et humaine que les évolutions technologiques. Forte de son travail commun avec les agents RFF, la CFDT demande une table ronde en présence de RFF et des organisations syndicales, sur l'aspect technique, géographique, économique, chacun pourra, en toute transparence exposer ses demandes. L'existence d'un groupe de travail EALE au sein de la CFDT, permettra de disséquer toutes les propositions et projets présentés par l'entreprise, dans le souci du respect des agents, de l'efficacité de l'entreprise, (parcours d'astreinte, géographie raisonnée des unités de production, priorisation des investissements d'avenir avant ceux qui visent la productivité à court terme).

Cette année 2010 apparaît comme cruciale pour l'activité EALE et pour ses agents. L'entreprise veut construire les EALE de demain, son personnel et la CFDT entendent bien y participer.



Retraites : un large débat s'impose



Débat "retraites" lors du Conseil National de Branche Cheminot.
De gauche à droite : Brigitte Ducos - Secrétaire Fédérale, Arnaud Morvan - Secrétaire Union Fédérale Cheminots, Jean-Louis Malys - Secrétaire National Confédéral

LE BILAN DES RÉFORMES SUCCESSIVES

Les déséquilibres persistent, malgré les réformes successives, alors que l'allongement de la durée de cotisation pour obtenir une pension à taux plein devait stabiliser le système. La réforme « Balladur » de 1993 a progressivement porté la durée de cotisation des salariés du privé de 37,5 ans à 40 ans. Le calcul de la pension se fait depuis sur les 25 meilleures années (au lieu de 10 ans) et les salaires portés au compte sont revalorisés suivant l'indice des prix à la consommation (et non plus sur les hausses de salaires). La réforme "Fillon" de 2003 a aligné la durée de cotisation des fonctionnaires sur les salariés du privé. En 2008, la réforme des régimes spéciaux a allongé la durée de cotisation à 40 ans et instauré un système de décote/surcote. Mais le retour vers le plein emploi ne cesse de s'éloigner. L'outil industriel se délocalise, la mondialisation appauvrit les salariés. Le chômage de masse en particulier celui des jeunes persiste impactant fortement les ressources financières d'un système qui se veut redistributif. Et la France fait figure de mauvais élève au niveau européen sur le problème du maintien dans l'emploi des seniors.



penibilité, des salariés victimes du chômage ou confrontés à des parcours professionnels chaotiques, inégalités encore à l'égard des salariés aux carrières longues et des poly-pensionnés. Pour la CFDT, le système de retraite doit tenir compte des profonds bouleversements qui ont marqué la démographie, le marché du travail et la société toute entière durant les dernières décennies.

LES RECETTES DU GOUVERNEMENT

Pour répondre au besoin de financement que va nécessiter le « papy boom » c'est-à-dire l'arrivée à la retraite des générations nées après 1945 les recettes du gouvernement sont toujours les mêmes : durcir les paramètres !

- augmenter l'âge légal
- Allonger la durée de cotisation
- Réduire le montant de la pension
- Augmenter les cotisations

Reporter l'âge légal aurait un effet financier immédiat. Laurence Parisot, la patronne du MEDEF y pense tous les matins en se rasant ! 61, 62... pourquoi pas 67 comme l'ont programmé les allemands pour 2019 !?! De surcroît, cela éviterait aux patrons d'augmenter leurs charges sociales, frein à la sacro sainte compétitivité... et à la redistribution de dividendes aux actionnaires.

Pour la CFDT il n'en est pas question ! La possibilité de départ à 60 ans est un repère fort, un acquis de nos luttes sociales. La CFDT exclut également la perspective de diminuer le montant des retraites. .../...

UN CONTEXTE EN FORTE ÉVOLUTION

Le système de retraite du régime général, construit il y a plus de 60 ans, est devenu illisible pour une majorité de salariés du privé. Le mode de calcul est complexe, les complémentaires par points s'ajoutent au régime de base par annuités, le taux de remplacement n'est pas garanti... les jeunes commencent à s'orienter vers la capitalisation, à force de voir les garanties diminuer et les conditions se durcir. Ce système, basé sur un modèle de carrière linéaire, où la croissance permettait aux salariés d'exercer leur métier et de subvenir aux besoins de leur famille dans une seule et même entreprise, devient source de fortes inégalités entre les salariés : inégalités à l'égard des femmes, des salariés touchés par la

UN CALENDRIER POLITIQUE

Pas de confusion : le prochain rendez-vous sur le dossier des retraites était prévu en 2012. L'initiative du chef de l'Etat d'annoncer le 25 janvier sur TF1 qu'il voulait « régler le problème des retraites dans le courant de l'été » est de sa seule responsabilité et place de facto ce dossier sur le terrain politique.

Ce changement d'objectif souhaité par Nicolas Sarkozy a provoqué inquiétudes et remous, accentué par les déclarations de certains responsables politiques sur la possibilité d'un allongement de la durée de cotisation remettant en cause l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans.

Pour la CFDT Cheminots, ce sujet majeur ne pourra pas se résumer à une réforme rapide, ni à une concertation expresse et encore moins à une loi votée courant juillet pour éviter la mobilisation des salariés. Un large débat public est nécessaire.

UN RAPPORT DE PLUS

Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) a remis un rapport au Parlement le jeudi 28 janvier 2010. Ce rapport est librement accessible sur le site www.cor-retraites.fr

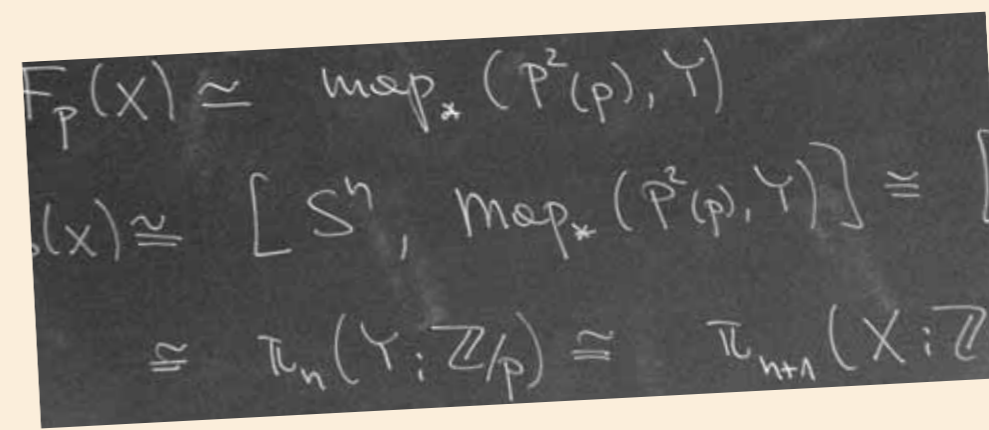
Cette contribution au débat sur le dossier des retraites, passe au crible les différents systèmes par répartition, excluant ainsi

le système par capitalisation qui a montré toute sa dangerosité en période de crise financière. Le COR n'a pas vocation à se positionner pour un système, il s'est donc contenté de décrypter de manière pointue les caractéristiques et les limites de chacun des régimes.

Ce travail confirme qu'il n'y a pas de système idéal et qu'il faudra passer par un débat national pour déterminer collectivement vers quel niveau de solidarité entre les générations nous souhaitons aller.

Voici une présentation résumée des trois systèmes étudiés.

Le régime par annuités	Le régime par points	Le régime en compte notionnel
Il s'agit du système que nous connaissons actuellement.	Il s'agit du système utilisé pour les retraites complémentaires	Il s'agit du système en vigueur en Suède.
Le montant de la retraite est calculé en fonction de la durée de cotisation et d'un salaire de référence. La revalorisation de la pension tient compte exclusivement de l'évolution des prix	Les points sont accumulés tout au long de la vie en fonction des cotisations versées. Le total des points en fin de carrière permet de calculer le montant de la retraite. La valeur du point est ajustable pour garantir l'équilibre financier du système.	L'assuré accumule non pas des points mais inscrit des cotisations sur un compte. Ce capital est revalorisé chaque année en fonction de la masse salariale du pays. Alimenté éventuellement par d'autres financements afin de couvrir les aléas de carrière. Converti en pension, le calcul prend en compte l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient l'assuré.



...Retraites : un large débat s'impose

LES PROPOSITIONS DE LA CFDT

Pour garantir l'avenir des régimes de retraites, il est nécessaire de pérenniser les éléments fondamentaux du pacte social entre générations et de renouveler les éléments de confiance de tous ceux qui contribuent au système.

GARANTIR LE SYSTÈME PAR RÉPARTITION :

L'effondrement des fonds de pension et la crise financière font la démonstration que les cotisations des salariés ne peuvent pas être confiées à des organismes de placement. Investir sur les marchés, afin d'utiliser les dividendes pour payer les pensions, comporte des risques inacceptables.

LE PRINCIPE DE RÉPARTITION DOIT RESTER LE SOCLE DU SYSTÈME

Permettre à chaque salarié de construire sa retraite. Les aspirations des salariés en matière de retraite ont évoluées. Si certains liquident leurs droits à pension dès l'âge d'ouverture, d'autres souhaitent conserver un revenu d'activité. Ces options dépendent directement d'un historique professionnel ou d'un choix de vie personnel.

Pour la CFDT, chaque salarié doit pouvoir déterminer le moment de son départ à la retraite, sans condition d'âge, sans décote et à taux plein dès lors que le nombre de trimestres requis est atteint.

GARANTIR L'ÉQUITÉ ENTRE LES SALARIÉS

L'entrée dans la vie active s'effectue en moyenne à 21 ans. L'âge moyen de sortie du marché du travail est de 59 ans, tandis que la liquidation de la pension intervient en moyenne à 61 ans. Compte tenu de la faiblesse de l'emploi des jeunes et des seniors, la vie professionnelle se concentre sur les âges situés entre 30 et 50 ans, où le travail s'est intensifié.

En cela, le calcul sur les 25 meilleures années devient particulièrement pénalisant aux carrières courtes et aux bas salaires.



De plus, la revalorisation des salaires portés au compte sur la base de l'indice des prix contribue à diminuer le taux de remplacement.

Le recul de l'âge légal de départ à la retraite pénalise les salariés ayant commencé à travailler jeunes. Ils seraient les seuls à devoir travailler plus longtemps et cotiser pour rien au delà du nombre de trimestres obligatoires pour accéder à une retraite à taux plein.

REFONDER L'ESPRIT DE JUSTICE SOCIALE DU SYSTÈME DES RETRAITES

Un système juste doit mieux prendre en compte la pénibilité. L'espérance de vie en bonne santé d'un ouvrier est de 10 ans inférieure à celle d'un cadre. Les salariés ayant exercé des métiers pénibles doivent pouvoir partir plus tôt, sans diminution de pension.

Un système juste doit poursuivre l'amélioration des basses pensions. Le restant pour vivre doit être décent, permettre

▶ SNCF : RETRAITE D'OFFICE PLUS TARDIVE

Par décret n° 2010-105 du 28 janvier 2010 publié au journal officiel le 30 janvier 2010, le gouvernement a fixé à 65 ans la limite d'âge à laquelle la SNCF pourra mettre les agents du cadre permanent en retraite d'office.

Ce décret annule les dispositions du décret 54-24 du 9 janvier 1954.

L'annulation du décret de 1954, c'est-à-dire la fin des « clauses couperet » faisait partie des évolutions prévisibles depuis la réforme des retraites à la SNCF. Précisons qu'il s'agit d'une possibilité offerte aux agents en matière de maintien en service

et non d'une quelconque obligation. Le dispositif ne change rien à l'âge d'ouverture des droits (50 ou 55 ans) à l'âge pivot (52,5 ou 57,5 ans). Il permet d'améliorer des carrières incomplètes. Il ne constitue pas un alignement sur le régime général, où la limite d'âge a été fixée à 70 ans.

La CFDT Cheminots regrette cependant qu'aucune discussion préalable n'ait été ouverte, et dénonce cette façon de bousculer le dialogue social dans un domaine aussi fondamental du droit au travail.

Contrairement au dispositif en vigueur dans

la fonction publique, cette décision s'applique à l'ensemble des salariés. Elle impactera forcément la gestion prévisionnelle des emplois et interroge sur l'âge limite d'entrée au statut, le maintien en service des agents ayant atteint le taux plein, ainsi que sur la pénibilité des métiers et bien d'autres sujets...

Si cette décision est pour l'instant sans conséquence sur la constitution des droits dans le régime spécial des cheminots, la CFDT ne peut imaginer qu'elle soit neutre au moment où le gouvernement claironne sa volonté de réformer l'ensemble des régimes de retraites.

l'accès à la santé afin d'éviter que les retraités ne sombrent dans la précarité. Pour une carrière complète à n'être payé qu'au SMIC, la pension doit être au moins équivalente au SMIC. Un système juste doit redéfinir les avantages familiaux. Le développement des emplois précaires, de courte durée, du temps partiel, creusent les inégalités entre les hommes et les femmes. La bonification pour enfants, proportionnelle au montant de la pension, favorise les pensions élevées.

Un système juste ne pénaliserait pas des salariés, qui tout au long de leur carrière, ont cotisé sous plusieurs régimes, (poly-pensionnés). La proratisation des règles de calcul, l'abaissement des conditions de durée de cotisations dans chaque régime ou l'amélioration des conditions de rachat inter régime doivent permettre aux poly-pensionnés de sortir de la pénalisation actuelle.

ASSURER LA LISIBILITÉ ET LA TRANSPARENCE DU SYSTÈME

Le droit à l'information s'est beaucoup développé depuis 2003. Cependant, le montant de la retraite reste aujourd'hui une information de fin de carrière. Les calculs entre les régimes de base (annuités) et les complémentaires (points) sont différents. La visibilité sur le montant futur de la pension permettra de renforcer la confiance dans le système et accentuer la possibilité de libre-choix des salariés.

RESTAURER LA CONFIANCE DE TOUTES LES GÉNÉRATIONS

La CFDT refuse une baisse du niveau des pensions. Il est donc de notre responsabilité d'apporter des réponses aux générations futures pour éviter que le poids des évolutions démographiques ne pèse sur leurs seules épaules.

1/ Intégrer de nouvelles sources de financement.

Le financement des retraites ne doit pas seulement reposer sur les cotisations sociales prélevées sur le salaire des actifs. Il doit comprendre une assiette plus large pour prendre en charge les éléments de solidarité du système (périodes de chômage, maladie, maternité, éducation des enfants...). La solidarité nationale devrait également prendre en charge les déséquilibres conjoncturels liés au papy boom en alimentant le fond de réserve des

retraites ainsi que les déséquilibres transitoires liés à la crise économique. Pour augmenter les recettes il serait normal de taxer plus lourdement les revenus financiers et de mettre un terme à certaines mesures d'exonérations comme sur le paiement des heures supplémentaires.

2/ Favoriser l'emploi

Plus d'emploi = plus de cotisations. Tout le monde comprend cette simple équation. Précarité et chômage ne financent pas nos comptes sociaux. L'amélioration du taux d'emploi à tous âges de la vie permettrait de transférer les sommes dédiées à l'assurance chômage vers l'assurance vieillesse. Cette hypothèse du COR est toujours d'actualité.

Dans la même logique, augmenter les salaires qui ne cessent d'être tirés vers le bas, augmente les ressources des caisses de retraites.

3/ Garantir l'intangibilité des règles de calcul

En cas d'évolution du système, le gouvernement serait bien inspiré d'aménager une période de transition garantissant l'intangibilité des règles de calcul des pensions afin que chaque salarié puisse construire son parcours, faire ses choix et assurer son avenir.

En conclusion pour la CFDT il n'est pas envisageable d'aborder une concertation au « pas de charge » avec des mesures couperets qui consisteraient à repousser l'âge légal de départ à la retraite, relever la durée des cotisations, augmenter pour les seuls salariés les cotisations sans prendre en compte les carrières chaotiques et modestes et les mauvaises conditions de travail.

Pour la CFDT Cheminot, la première des priorités consiste à mettre fin aux pratiques scandaleuses des « retraites chapeaux », et autres « parachutes dorés » qui spolient la masse salariale des entreprises au profit de quelques privilégiés. Les richesses produites par tous doivent être équitablement réparties.

Un débat de société est indispensable pour que chaque salarié, chaque citoyen mesure les enjeux d'une réforme et garde confiance dans un système solidaire. Cette réforme passe par une plus forte lisibilité et une redistribution juste. Toute réforme ne visant qu'un équilibre purement comptable serait vouée à l'échec et appellera la mobilisation des salariés sur le sujet.

Gratification individuelle de performance commerciale

Réalité de la GIPEC !

DU « MANAGEMENT PAR OBJECTIFS » (GIPEC ETC....) À UN VRAI SALAIRE !

Depuis la création de la GIPEC, les agents commerciaux constatent combien ce système de gratification variable devient négatif pour eux et leur collectif de travail.

Partout la tension devient visible sur tous les lieux de vente (gares, Centre Ligne Directe, boutiques...).

La solidarité professionnelle entre collègues s'étiolle.

Face à la médiocrité des augmentations salariales et à un déroulement de carrière souvent stationnaire, les réflexes personnels prennent le pas avec les interventions quotidiennes d'un encadrement de proximité soumis lui aussi à la pression « d'objectifs » et les discours des directions (d'établissements, de régions et d'activité).

La Direction mesure en temps réel l'action de vente.

Elle recadre en défaisant ou refaisant le portrait du meilleur ou du moins bon vendeur par l'affichage des noms sur un tableau infantilisant et méprisant. Parfois, elle en rajoute par un affichage lumineux sensé stimuler votre motivation à vendre encore plus.

La CFDT a très tôt dénoncé le « management par les seuls objectifs » tel qu'il a été instauré notamment au Commercial, et illustré cyniquement par l'existence de la GIPEC.

Ce système inéquitable montre ses limites dangereuses. Si ces éléments salariaux non négligeables sont appréciés, c'est uniquement parce que le pouvoir d'achat est en berne.

Afin de réduire rapidement les risques de détérioration des conditions de travail inhérents à ce type de management, la CFDT a exigé, comme première étape, l'instauration d'une part collective significative de la GIPEC (indemnité identique pour tous).

REVENDIQUER LE CODE PRIME III ET RECONNAÎTRE LA PÉNIBILITÉ!

La CFDT revendique l'attribution du code Prime 3 pour tous les cheminots du commercial voyageurs parce que cette revendication est juste, compte tenu de la technicité et des difficultés à exercer ce métier, une prime transparente et égale pour tous. Cela aurait d'autre part un impact positif sur le régime de protection sociale de ces cheminots, qu'il convient de défendre avec la plus grande détermination.



À la suite de la réunion de la Commission Professionnelle Centrale Commerciale Voyageurs du 17 novembre, la Direction a décidé l'intégration de l'ICOD (l'Indemnité de Connaissance des Outils de Distribution) au sein de la prime de travail actuelle sans toutefois préciser le contour des effectifs concernés.

Devant cette annonce imprécise, la CFDT a déposé une D.C.I. (en décembre) pour réclamer l'application de la mesure pour tous et l'instauration d'un calendrier visant à obtenir le code 3.

Par cette exigence portée par la seule CFDT, les agents ont obtenu partiellement satisfaction. Ce furent donc près de

14 000 agents qui obtinrent en février ou en mars 2010 leur première augmentation de prime de travail depuis bien longtemps.

Grâce à une autre DCI déposée le 2 janvier 2009, la CFDT a obtenu, à la Commission Fonctionnelle extraordinaire du 27 janvier 2009, l'ouverture du chantier « pénibilité ». À cette occasion, ont été définis par la Direction les métiers reconnus « pénibles » ou à « pénibilité avérée », ou à « pénibilité potentielle ».

Le management par objectifs provoque de tels dégâts que la CFDT considère que l'ensemble des métiers du commercial sont concernés par cette réflexion qui doit produire rapidement des effets concrets pour les agents.

DES NÉGOCIATIONS MAINTENANT !

La réunion d'un groupe de travail le 2 février dernier a, de nouveau, permis à la CFDT de rappeler les exigences des cheminots du commercial et de proposer à la Direction l'ouverture de véritables négociations pour :

- Sécuriser les parcours professionnels, passerelles permettant la mobilité entre les activités, gestion des carrières, notations...
- Adapter les postes pour de meilleures conditions de travail,
- Faciliter la modulation choisie du temps de travail (Horaires individualisés, etc...)
- Assurer un meilleur déroulement de carrière (par des notations complémentaires B1 sur B2, B sur C, etc... pour éviter les goulets d'étranglement),
- Reconnaître la pénibilité et supprimer le stress « institutionnel » induit par la politique managériale.

Pour la CFDT, il n'y aura pas de « dynamisme des ventes » sans une qualité basée sur de nouveaux recrutements avec un rajeunissement logique des équipes, sans omettre une véritable écoute des personnels et un dialogue social matérialisé par la négociation nationale et locale.

La CFDT est prête à s'engager dans de vraies négociations avec un calendrier permettant d'orienter le budget de la GIPEC et du commissionnement à l'acte pour financer l'obtention du code Prime 3 pour tous les agents commerciaux voyageurs, vieille revendication syndicale qui montre toute sa modernité.

UPR RHONE ALPES : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ! Par Laurent GOUTORBE, Secrétaire Général



C'est ainsi que leur choix s'est porté sur la CFDT, choix qui a été suivi par plus de 80% des adhérents et militants.

Aujourd'hui, si l'UPR CFDT Rhône Alpes compte dans ses rangs de nombreux ex-CFTC, elle comptabilise aussi de nouveaux adhérents qui ont spontanément le choix de la CFDT alors qu'ils n'avaient jamais été syndiqués auparavant. Cet essor rapide est certes très encourageant pour toute l'équipe mais il génère une masse de travail considérable qui sollicite fortement les femmes et les hommes.

L'UPR CFDT Rhône Alpes se fixe un triple objectif pour 2011 en vue des prochaines élections :
- Faire figurer la CFDT sur le podium des OS représentatives en Rhône Alpes
- Contribuer à conforter le résultat national de la CFDT
- Amener d'autres secteurs CFTC à rejoindre la CFDT

L'UPR Rhône Alpes peut s'appuyer sur un solide réseau d'élus DP et de représentants CHSCT pour s'engager avec force dans la campagne électorale qui débutera en septembre prochain. Revendiquant plus de 400 adhérents, l'UPR Rhône Alpes a un bel avenir devant elle mais ne doit pas pour autant relâcher ses efforts et poursuivre son travail de terrain auprès des cheminots. Seul le travail paye.

Pour 2011, notre slogan est déjà trouvé :

La CFDT, bien plus qu'un syndicat, une nécessité !



Matériel : La CFDT cheminots veut se développer au Technicentre de Picardie

Le Technicentre de PICARDIE vit au rythme des 2x8 et des 3x8.

La CFDT ira régulièrement à la rencontre des agents afin de présenter son action syndicale et donner aux salariés la possibilité d'adhérer.

Lors de notre première tournée, l'atelier wagon nous était apparu comme un vestige du passé, il se trouvait dans un état déplorable. Le sol recouvert d'une couche permanente de poussière et de calamine. Les agents en respirent au moindre courant d'air et des courants d'air il y en a.

L'atelier en pleine réorganisation est symbole de débâcle. La zone machine outil noyée en plein milieu de l'atelier a pour effet de compliquer le ravitaillement en matière. Les espaces de travail sont réduits. Les chariots élévateurs et les ponts roulants de 25 tonnes avec des

pièces manutentionnées passent à proximité des agents, qui par habitude n'y prêtent plus attention. Les wagons rentrent et sortent de l'atelier sans aucun avertissement ni moyen de communication entre les agents participant à la manœuvre.

L'atelier essieux, semble plus moderne. Les agents rencontrés nous disent que la charge n'y a jamais été aussi basse et déplorent de voir partir des essieux non révisés par camion. S'agit-il d'une fuite de la production vers un prestataire privé? Nous ne le savons pas, mais une chose est certaine, la direction ne communique pas sur ce sujet.

Rapidement nous sommes passés par les vestiaires, où les douches sont dans un triste état, le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions



de Travail semble étrangement inexistant sur le site. Il serait temps de proposer autre chose que du fatalisme et de la résignation sur cet établissement.

C'est l'objectif et l'ambition de la CFDT. A suivre...

Olivier LUCCHINI - Emmanuel DOLMAIRE

Formation de conduite TGV : discrimination !

La HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) a estimé que la SNCF avait fait preuve de discrimination en refusant l'accès à la formation de conduite TGV aux agents de conduite âgés de plus de 47 ans. Les cheminots de plus de 47 ans ont été écartés du TGV sur l'argument que les agents peuvent faire valoir leurs droits à la retraite à 50 ans, et que d'autre part, 3 années de service sont nécessaires pour rentabiliser la formation TGV.

La CFDT a donc saisi la Halde considérant que l'argument économique invoqué par la SNCF constituait une atteinte au principe d'égalité et donc contraire aux droits des salariés.

La Halde considère dans sa délibération que la SNCF « ne justifie pas de manière raisonnable la différence de traitement opérée entre les agents » elle recommande à la SNCF de prendre les mesures permettant d'éviter une prise en considération injustifiée de l'âge dans l'accès à la formation TGV. La CFDT, se félicite de cette décision puisque la SNCF indique que désormais « les conducteurs de plus de 47 ans peuvent être formés ».

En conclusion, c'est la mobilisation de la CFDT et de ses militants dans ce combat syndical qui permet de mettre un terme à cette injustice.

La CFDT, 1ère OS à Réseau Ferré de France (RFF) !

À l'issue du premier tour des élections des membres du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel qui se sont déroulées en Novembre 2009 au sein de RFF : établissement public national propriétaire et gestionnaire du réseau ferroviaire, la CFDT emporte très nettement le scrutin !

Sur l'élection des membres titulaires du Comité d'Entreprise, utilisée en application de la législation sur la représentativité pour mesurer l'audience des différentes organisations syndicales, la CFDT obtient près de 49% tous collèges confondus devant l'UNSA (environ 30%) et la CFE-CGC (un peu plus de 21%), la participation moyenne étant de 68%.

Le résultat de la CFDT se répartit entre un taux de près de 42% des suffrages exprimés sur le collège Cadres et de 63% des suffrages exprimés sur le collège Employés-Techniciens et Agents de Maîtrise (ETAM).

La CFDT obtient de ce fait une majorité absolue de 5 sièges sur 8 au Comité d'Entreprise. Dès le premier tour, 10 candidats CFDT ont été élus au Comité d'Entreprise et 30 candidats CFDT ont été élus au mandat de Délégué du Personnel au siège et dans les 12 Directions Régionales de RFF. Pour la première fois depuis la création l'Entreprise

Publique à Intérêt Commercial (EPIC), la CFDT présentait des listes indépendantes, sous sa seule étiquette, pour les élections au CE de RFF, les nouvelles règles en matière de représentativité syndicale l'ayant conduit à ne pas pouvoir reproduire avec la CFE-CGC la stratégie d'alliance expérimentée lors des précédents scrutins et ce depuis sa création en 1997.

Sebastien MARIANI, Délégué Syndical

Réseau Ferré de France est un acteur majeur du ferroviaire, propriétaire et gestionnaire du réseau national depuis 1997 : soit 30 000 km de lignes, ouvertes et adaptées aux nouveaux besoins de mobilité des voyageurs et des marchandises. Ses rôles : organiser toutes les circulations, augmenter le potentiel d'attractivité du réseau, financer durablement, développer de nouvelles lignes ferroviaires et optimiser les biens fonciers. Entreprise publique à caractère industriel et commercial, créé en 1997, Réseau Ferré de France compte aujourd'hui plus de 800 collaborateurs dont les savoir-faire sont au service de l'ouverture maîtrisée du réseau pour faire du rail le mode de transport du 21^{ème} siècle.

Guy LAGACHE :
- La Cour des Comptes, elle dit vrai ou elle dit faux d'après vous ?
Guillaume PEPY :
- La Cour des Comptes, a le droit de dire ce qu'elle pense ; moi j'ai le droit comme président de la SNCF de dire ce que je pense.

Guy LAGACHE :
- Elle ne pense pas, elle rapporte un fait.
Guillaume PEPY :
- Elle émet une opinion, moi j'émet mon opinion... non mais le fait, il est avéré, il y a des facilités de circulation mais encore une fois, ce n'est pas très différent des avantages que l'on a quand on est dans les grandes entreprises autres.

Guy LAGACHE :
- Donc cette pratique va perdurer.
Guillaume PEPY :
- Oui. Vous vouliez une réponse claire : oui.

Guy LAGACHE :
- En tout cas merci infiniment d'être venu sur ce plateau ce soir ;

et aux ex-agents de la SNCF ainsi qu'à leur famille, ça représente 840 000 personnes ; cette pratique, vous allez la garder ou vous allez la stopper ?
Guillaume PEPY :
- Je ne veux pas faire de démagogie ; quand vous travaillez chez RENAULT ou chez PEUGEOT, vous avez des prix sur les voitures ; quand vous travaillez à la SNCF, vous avez des facilités pour utiliser votre mode de transport...

Guy LAGACHE :
- Oui mais le cheminot d'accord, mais les familles, les anciens membres etc, ça fait beaucoup ça !
Guillaume PEPY :
- On peut toujours débattre des frontières. Par exemple aujourd'hui, l'URSSAF va prélever des cotisations sociales sur cet avantage, ça me paraît normal. Mais je ne veux pas être démo, les cheminots ne sont pas des nantis, le salaire moyen à la SNCF il est à peu près équivalent au salaire moyen des français et je suis totalement contre et choqué des débats sur les petites acquisitions sur les privilèges...

Oui au maintien des principes d'attribution des facilités de circulation !

Le président de la SNCF Guillaume PEPY lors de l'émission Capital du 14 février 2010 a été très clair sur l'avenir de nos facilités de circulation. Face au journaliste qui évoquait le rapport de la cour des comptes et notamment les recommandations faites à la SNCF. Extrait du rapport « De même, conviendrait-il de réétudier les modalités de mise en œuvre des facilités de circulation qui, en l'état, constituent un avantage très largement distribué et plus coûteux qu'il n'y paraît si l'on tient compte de l'effet d'éviction des passagers payants en période de pointe. » Guillaume Pépy a affirmé le maintien des principes actuels concernant nos facilités de circulation, la CFDT Cheminots ne peut que se montrer très satisfaite de cette intervention qui clarifie enfin le positionnement de la SNCF sur le sujet.

Extrait de l'émission CAPITAL (FR) Interview de Guillaume PEPY par le journaliste GUY LAGACHE « ... »

Guy LAGACHE :
- il y a une question d'actualité, cette semaine, la Cour des Comptes a épinglé la SNCF pour plusieurs raisons et notamment à cause des billets gratuits qui sont donnés aux agents

Etat des lieux de la Filière Transport Mouvement

HISTORIQUE :

À la suite du vote de l'Assemblée Nationale et du Sénat, la loi ORTF (Organisation et Régulation des Transports Ferroviaires) a été publiée le mercredi 9 décembre au journal officiel et entre ainsi en vigueur. Ce texte encadre la mise en place d'un processus de régulation dans le domaine du transport ferroviaire afin de permettre un accès non discriminatoire aux entreprises ferroviaires.

L'ORTF impose qu'une entité spécialisée exerce, depuis le 1er janvier 2010, pour le compte et selon les objectifs et principes de gestion définis par Réseau Ferré de France (RFF), les missions de gestion du trafic et des circulations sur le réseau ferré national, en répondant au devoir de neutralité et d'équité vis-à-vis de l'ensemble des Entreprises Ferroviaires (EF)

L'autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF) est créée.

L'ARAF est une autorité administrative indépendante. Elle sera le « gendarme du rail » et veillera sur l'ensemble du secteur des transports ferroviaires, notamment suite à l'ouverture à la concurrence des services de transport international de voyageurs qui est intervenue le 13 décembre. Elle pourra en effet agir sur plainte mais aussi de sa propre initiative. L'ARAF est dirigée par un collège de sept membres nommés pour 6 ans.

CONSÉQUENCES ORGANISATIONNELLES :

Depuis le 1er janvier 2010, suite à la proposition conjointe de Réseau Ferré de France (RFF) et de la SNCF, la Direction de la Circulation Ferroviaire (DCF) a été créée, c'est une entité indépendante qui pilote 21 Etablissements Infrastructure Circulation

(EIC), répartis sur l'ensemble du territoire national et qui regroupent les Horairistes, les Régulateurs et les Agents circulation.

Cette Direction ne regroupe pas tous les acteurs de la Filière 27.

La filière Transport Mouvement c'est environ 27 000 agents dont 50% à l'infra Circulation.

Lors de la création de la DCF, la filière TM a été séparée en 2 parties distinctes sans qu'aucun des agents concernés puissent émettre un choix :

Près de 14 000 agents de la Filière TM (Transport-Mouvement) dépendent de la DCF, structure indépendante du reste de l'EPIC SNCF.

12 774 agents des UO circulation dans les 56 EEx et EMF existants.

1 236 agents des 23 Directions Régionales Infrastructure (DRI) actuelles.

300 agents des directions centrales.

Les 13 000 autres ont été versés aux activités Voyageurs et Fret.

La séparation en 2 des acteurs TM risque de conduire à une baisse supplémentaire du niveau de sécurité déjà entamée.

CONSÉQUENCES IMMÉDIATES POUR LES AGENTS :

Les parcours professionnels vont être considérablement impactés par ce nouveau cloisonnement la mobilité subie se développera vu l'étendue géographique de chaque EIC.

Les passerelles entre activités (Fret, Voyageurs, Infra) seront de plus restreintes et s'assimileront plutôt à des « ponts de singes » vu la spécialisation des fonctions.

LES ACTIONS DE LA CFDT POUR LA FILIÈRE :

La CFDT cheminots représentative au sein de l'EPIC continue de défendre les cheminots de la filière 27 quels que soient leurs grades et leurs fonctions.

Action en cours : une pétition sur la prime de Travail :

La CFDT a déposé une Demande de Concertation Immédiate pour demander le paiement de la prime de travail à M+1 au lieu de M+2 pour l'ensemble des agents de la filière Transport-Mouvement.

Cet argent est dû aux cheminots ! La direction pourtant peu avare en gain de productivité sur le dos des cheminots, rechigne à payer la prime de travail des agents de la filière TM à M+1, sous prétexte du coût que représente cette mesure !

C'est pourquoi la CFDT a lancé une pétition Nationale afin de mobiliser les cheminots de la filière Transport-Mouvement et ainsi montrer à la direction leur détermination à voir aboutir cette revendication.

Autres actions : la remise de service : Depuis octobre, sur la Région de Rennes nos collègues ont posé une Demande de Concertation Immédiate et font grève sur ce sujet.

Dans le cadre du travail posté en 3x8 les agents arrivent entre dix et quinze minutes avant leur prise de service effective, et partent avec dix et quinze minutes après l'heure pour effectuer la remise de service. Cela suffit, il faut réclamer notre dû. Tout travail mérite salaire, ce temps doit être payé ou compensé. (pour un agent en 3x8 ce temps de remise de service représente plus de 5 jours par an).

La CFDT cheminot va demander une audience nationale sur ce sujet et ne s'arrêtera pas là...

Réduction d'effectifs et résultats en berne

Le Budget SNCF 2010 est un budget de crise. Certes, le chiffre d'affaire du groupe augmente de 23 %, mais cela résulte de l'élargissement du périmètre par l'intégration des comptes de Keolis et d'Eurostar. La part de l'EPIC SNCF ne représente plus que 59% du chiffre d'affaire du groupe.

Sur les effectifs, la direction a largement fait de l'into en communiquant autour d'une baisse de l'effectif moyen de l'ordre de 1400. Malheureusement, en effectifs réels, ce sera bien 3 713 postes qui seront supprimés en 2010. Le fret perd à lui seul 2600 emplois, soit environ 20 % de ses effectifs.

La hausse des prix de l'énergie, le désengagement de l'Etat dans la maintenance du réseau, la hausse

vertigineuse des péages et l'augmentation des tarifs Voyageurs viennent noircir le tableau. Le modèle économique du TGV devient moins rentable.

L'augmentation du budget consacré à la formation du personnel (effort rendu nécessaire par la politique de redassement interne des cheminots touchés par les réorganisations), ne peut masquer les suppressions d'effectifs qui se poursuivent. Les embauches directes, seront quant à elles limitées au nombre de 1.800. Et combien de cheminots vont-ils se retrouver dans les espaces mobilité emploi ?

Décidément, la crise n'est pas finie... La CFDT a voté contre ce budget.

EFFECTIFS SNCF	Effectifs 2008	Effectifs 2009	Effectifs 2010	Ecart effectifs 2009/2010
GL	9860	9725	9552	-173
GARES-ESCALE	7672	7455	6847	-608
TRAINS	11785	11792	11933	+141
VFE	29317	28972	28332	-640
TER	5036	5437	5813	+376
TRANSILIEN	5410	5436	5375	-61
CORAIL Intercités	85	104	102	-2
Proximités	10531	10977	11289	+312
Fret	14701	12938	9500	-3438
Infrastructure	53014	52116	51087	-1029
Matériel	24227	24000	24000	
Traction	15023	14841	14376	-465
FT	10957	11481	13028	+1547
Total effectif	157770	155325	151612	-3713

Nouveau !

Un forum a été mis en place sur notre site internet.

Pour participer aux échanges sur ce forum, il suffit de s'inscrire en s'identifiant au bas de la page d'accueil.

Identification

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Se souvenir de moi

Attention ! Les messages ne seront affichés en ligne qu'après visualisation du contenu par le modérateur !

www.cfdtcheminots.org

Les stages du premier semestre

47/49 avenue Simon Bolivar - 75 950 PARIS CEDEX 19
Tél : 01 56 41 56 52 - Fax : 01 56 41 56 53
E-mail : cenefoste@yahoo.fr

2010



STAGE « Savoir rédiger »

Financement : DIF, budget CE
Date : Les 8 et 9 mars 2010
Programme : Définir un plan selon les objectifs, les argumentaires, synthétiser, le compte rendu.
Intervenants : Arielle Chesnot, Levant Formation

STAGE « Prévenir et lutter contre le harcèlement moral »

Date : Les 11 et 12 mars 2010
Programme : Définition, réagir, prévenir, étude de cas pratique, aspects juridiques
Intervenants : Cenefoste, Loïc Scoarnec journaliste A2 et RTL, président de l'association « Harcèlement Moral Stop ».

STAGE « Initiation économique et sociale des élus CE »

Public : Elus CE et mandatés (niveau I)
Date : Du 15 au 19 mars 2010
Programme : Ce stage basé sur une formation active traitera l'ensemble des aspects tels que le fonctionnement du CE, ses attributions économiques et sociales, les comptes de l'entreprise, l'appel à l'expertise, les activités sociales et culturelles...
Intervenants : Cenefoste, juriste, expert CE

STAGE « Analyser et maîtriser l'économie »

Public : Elus CE et mandatés RS et DS (niveau II)
Date : Les 18, 19 et 20 mai 2010
Programme : Ce stage basé sur une formation active sous forme de jeu permet aux stagiaires de s'initier aux notions élémentaires de la comptabilité, de micro et macro économie.
Intervenants : Levant Formation, Cenefoste

STAGE « Trésorier du comité d'entreprise »

Public : Trésorier de CE
Date : Les 3 et 4 juin 2010
Programme : Le rôle du trésorier, Les responsabilités juridiques, sociales et fiscales, Tenir sa comptabilité : le plan comptable, le compte de résultat, le bilan, Les ressources du comité d'entreprise, les deux budgets du CE, Les activités sociales et culturelles.
Intervenants : Chantale Abbou experte comptable, Cenefoste.

STAGE « Médiatiser l'action syndicale »

Public : militants syndicaux en responsabilité
Date : Les 8 et 9 juin 2010
Programme : fonctionnement de la presse, comment organiser les relations avec la presse, la conférence de presse et rédaction d'un communiqué (mises en situation).
Intervenant : Jean Luc Varin journaliste à l'agence de presse Traverse.

STAGE Les réunions du comité d'entreprise

Financement : DIF, budget CE
Date : Les 15 et 16 juin 2010
Programme : Réunion de travail, réunion plénière, réunion avec les salariés (mises en situation et analyses collective), etc.
Intervenant : Christian Nouaux du Théâtre du Levant, Cenefoste

Pour toute inscription, tout renseignement ou toute demande sur le programme, la pédagogie des stages et les modalités de financement par le DIF ou le comité d'entreprise, n'hésitez pas à contacter le CENEFOSTE au 01 56 41 56 52 ou à nous écrire au 47/49 avenue Simon Bolivar, Paris 75 019. (cenefoste@yahoo.fr).
Lieu : 47, 49 avenue Simon Bolivar, Paris 75 019.